

*Initiatives ministérielles*

mesure législative adoptée en deuxième lecture à la Chambre, le principe est adopté. Le rôle du comité n'est pas d'en débattre de nouveau l'à-propos dans le cadre d'une tournée pancanadienne pour entendre des groupes exprimer leur point de vue sur le principe. Son rôle est d'examiner la mesure législative dans ses moindres détails.

Par la terminologie que nous avons utilisée, nous avons fait craindre à l'opposition que nous allions empêcher les groupes de comparaître devant ces comités parce que nous parlions de témoins experts. Là n'était pas notre intention. Je crois qu'il est bon que la terminologie ait été modifiée en conséquence. Nous cherchions plutôt à laisser entendre clairement, conformément aux recommandations de la Commission McGrath qui ont été adoptées à l'unanimité, qu'un comité législatif devrait se comporter comme tel et que les dépositions des témoins devraient porter sur les dispositions du projet de loi et non sur son principe fondamental. Dans ce sens-là, les témoins doivent avoir des connaissances spécialisées. Il y a là une amélioration, à notre avis.

Le système des secteurs favorisera une plus vaste consultation de la part du gouvernement en matière d'élaboration des programmes. Il y aura donc plus de consultation avant que les lois ne soient rédigées; elles seront donc meilleures, du moins on l'espère.

Nous prévoyons dans le Règlement la télédiffusion des travaux de comités, à titre d'essai, pour offrir la même couverture qu'avec la version imprimée et ainsi, donner suite à la recommandation du Comité permanent des privilèges et élections.

Nous autorisons officiellement la présentation de rapports minoritaires à la Chambre et nous permettons aussi au député auteur du rapport de présenter son point de vue à la Chambre, ce qui est nouveau.

• (1610)

Pour l'étude des affaires émanant des députés, nous allons adopter le 21<sup>e</sup> rapport du Comité permanent des privilèges et des élections, une autre preuve que le gouvernement met en oeuvre les recommandations du rapport de la Commission McGrath. Les modifications prévoient trois heures de débat seulement, au lieu de cinq, avant un vote, et ajoutent une autre heure le mercredi pour faciliter la substitution de l'étude des affaires émanant des députés, ce qui, nous le savons, sera utile.

Je ne suis pas entré dans tous les détails. Le secrétaire parlementaire, le député de Peace River, en traitera avec plus de précision dans son intervention.

Je me permets de dire que mon secrétaire parlementaire, le député de Peace River, a abattu une besogne extraordinaire dans toute cette entreprise. Il a en effet suivi une longue tradition à cet égard.

Comme il a fait partie de la Commission McGrath, il connaît très bien le Règlement. Il est absolument convaincu, tout comme moi et n'importe qui d'autre à la Chambre, de l'importance du Règlement et il tient à ce que notre institution fonctionne de façon efficace. Il a accompli une tâche extraordinaire, et je tiens à dire publiquement à quel point j'apprécie le travail qu'il a fait. Il est tout à fait vrai de dire que nous ne serions pas saisis de ces propositions de modifications si ce n'avait été de son travail à cet égard.

**Des voix:** Bravo!

**M. Andre:** Madame la Présidente, nous vivons aujourd'hui dans un environnement public extraordinaire où tous les hommes et les femmes politiques, et nous surtout au niveau fédéral, sont tombés en discrédit.

J'ai vu l'autre jour les résultats d'un sondage qui demandait aux habitants de chaque province du pays de quel gouvernement ils se sentaient les plus proches, le provincial ou le fédéral. Les résultats pour chacune des provinces étaient essentiellement les mêmes. Environ 12 p. 100 des répondants se sentaient plus proches du gouvernement fédéral, contre 78 ou 80 p. 100 pour le gouvernement provincial.

**M. Milliken:** C'est parce qu'ils ont un gouvernement conservateur depuis six ans.

**M. Andre:** J'ai entendu le député de Kingston et les Îles dire que c'est entièrement attribuable au fait qu'un certain parti est actuellement au pouvoir. J'espère qu'il a dit ça pour plaisanter. J'espère qu'il pense que la façon dont les gens considèrent notre institution, ce qu'ils en pensent et ce qu'ils pensent de nous, constitue pour nous un véritable problème. J'espère qu'il pense comme moi que cela représente un élément—non pas l'ensemble—des problèmes constitutionnels, du manque d'unité qui se manifeste partout dans le pays.

J'espère qu'il pense comme moi qu'il est important de ne pas banaliser ce débat sur le Règlement à la Chambre des communes par un sectarisme excessif et par des propos excessifs sur les intentions de chacun.

J'espère qu'il pense que nous n'avons plus besoin des extrêmes de notre système fondé sur le principe de contradiction. Il nous faut montrer davantage aux Canadiens que nous pouvons travailler ensemble et qu'en fin